

Palais Stoclet (Belgique)

No 1298

Nom officiel du bien tel que
proposé par l'État partie : Palais Stoclet

Lieu : Région de Bruxelles-
Capitale, Belgique

Brève description :

Le palais a été conçu à la demande du banquier et collectionneur Adolphe Stoclet, par l'un des chefs de file du mouvement artistique de la *Sécession viennoise*, l'architecte Josef Hoffman. Construit entre 1905 et 1911, le géométrisme épuré de son architecture comme de sa décoration intérieure marque un changement radical au sein de l'Art nouveau, dans l'un de ses lieux les plus emblématiques. Tant par ses formes et ses volumes que par ses concepts, c'est un monument de référence qui annonce l'Art déco et le mouvement moderniste en architecture. Dès sa création, il eut un retentissement international.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 31 décembre 1998

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Date de réception par le
Centre du patrimoine mondial : 28 janvier 2008

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur le patrimoine du XXe siècle.

Littérature consultée (sélection) :

Sekler, E.-F., « The Stoclet House by Josef Hoffman », in Wittkower, R. (ed.), *Essays in the History of Architecture*, London, 1967.

Baroni, D. & D'Auria, A., *Josef Hoffman e la Wiener Werksstätte*, Milano 1981.

Sekler, E.-F., *Josef Hoffman, l'œuvre architecturale*, Bruxelles-Liège, 1986.

Archives d'architecture moderne, *Vienne-Bruxelles ou la fortune du palais Stoclet*, Bruxelles, 1987.

Kurrent, Fr. & Stroebel, A., *Das Palais Stoclet in Brussel von Josef Hoffmann mit den berühmten Fries von Gustav Klimt*, Salzburg, 1991.

Leuthauser, G. & Gossel, P., *Architecture in the 20th Century*, Cologne, 2005.

Noever, P. (éd.), *Le Désir de la beauté, la Wiener Werksstätte et le Palais Stoclet*, Bruxelles, 2006.

Freytag, A. *Le Jardin du palais Stoclet à Bruxelles, le « chef-d'œuvre inconnu » de Josef Hoffman*, Demeures Historiques & jardins, n° 1, p. 2–22, 2008.

Mission d'évaluation technique : 23-24 septembre 2008

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : Deux lettres ont été envoyées à l'État partie les 9 décembre 2008 et le 30 janvier 2009 sur les points suivants :

1. Confirmer la création d'une zone tampon élargie et continue le long de l'avenue Tervueren, comprenant les immeubles riverains, notamment à l'ouest du bien.
2. Confirmer que les dispositions légales et réglementaires en vigueur permettent d'éviter tout projet d'implantation d'immeuble de grande hauteur dans le périmètre de la zone tampon.
3. Fournir des précisions sur les interventions publiques en cas de sinistre.
4. Fournir des précisions sur les dispositions de surveillance publique du bien.
5. Fournir des précisions sur les conditions d'application de l'arrêté du 9 novembre 2006 concernant le classement du mobilier du bien dans le cadre des lois belges.
6. Apporter des précisions sur les possibilités de visite du bien.
7. Fournir des précisions sur la coopération des propriétaires pour la proposition d'inscription.

L'État partie a envoyé une réponse argumentée (6 pages), en date du 26 février 2009, comprenant en annexe une carte de la nouvelle zone tampon proposée. L'analyse de cette documentation est incluse dans la présente évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation
par l'ICOMOS : 10 mars 2009

2. LE BIEN

Description

Le bien est formé du bâtiment du palais Stoclet et du jardin qui lui est étroitement associé. L'ensemble forme une propriété privée dont les limites clairement matérialisées n'ont pas changé. Son implantation bien visible, sur l'avenue Tervueren, alors l'une des plus prestigieuses de Bruxelles, lui donne dès sa construction une valeur de manifeste, au sein d'un ensemble de villas récentes appartenant à la grande bourgeoisie belge.

Josef Hoffman conçoit le palais et son jardin dans l'esprit de la *Sécession viennoise* et de la *Wiener Werkstätte*, dont il est l'un des principaux représentants (voir *Histoire et développement*).

La stylisation recherchée, dans l'esprit d'un approfondissement critique de l'Art nouveau, le conduit à l'utilisation de surfaces rectangulaires ou carrées, symboles d'équilibre, aux arêtes marquées. Sa quête de pureté l'amène à utiliser une polychromie contrastée, faite de tons contrastés vifs ou sombres, de surfaces blanches et noires.

La continuité du langage architectural se retrouve dans la décoration, tant extérieure qu'intérieure, ou encore dans l'ordonnement du jardin. L'exaltation de formes simples et primitives, leur équilibre harmonique soutiennent une élégance sophistiquée qui touche jusqu'au moindre détail et se poursuit dans le mobilier. Celui-ci, en accord stylistique parfait avec son environnement architectural, a été conçu par Hoffman lui-même et par un grand nombre d'artistes de la Sécession à Vienne.

Les éléments intérieurs et extérieurs du palais, son jardin forment une œuvre achevée, d'une grande cohérence. Les recherches conceptuelles et formelles d'Hoffman l'ont finalement conduit à cacher les lignes de force constructives, à l'opposé de l'Art nouveau, pour une exaltation des surfaces et des parements. Cela donne un caractère presque intemporel et immatériel à la construction.

Des règles d'urbanisme assez contraignantes régissaient le permis de construire, comme l'alignement des façades à 12 mètres du boulevard. L'implantation s'effectue dans une perspective d'utiliser au mieux l'espace et l'orientation du terrain, plutôt que sa pente naturelle suivant les critères dominants de l'époque. L'immeuble possède deux niveaux principaux de réception et d'habitation ; un second étage est dédié aux chambres d'amis et à des pièces fonctionnelles ; une aile ouest est consacrée aux dépendances et au logement du personnel. Le palais est surmonté d'une tour aux formes rectangulaires cumulatives, dans le prolongement vertical des escaliers de service, à l'articulation du bâtiment principal et des dépendances.

La façade sur rue, au nord, se veut austère et protectrice de la vie privée, par de petites ouvertures, ainsi que fonctionnelle dans l'organisation des ouvertures et du terrain par-devant. Les baies de la façade arrière s'ouvrent largement sur la lumière et l'espace du jardin, son bassin et la profondeur de l'allée centrale. Les façades sont atypiques par les volumes cubiques qui s'interpénètrent, par leurs surfaces lisses recouvertes de marbre blanc et soulignées d'un liseré de cuivre.

Le bâtiment principal d'habitation est de forme rectangulaire allongée, de 60 mètres de long, pour une profondeur allant de 13,5 à 20 mètres. Il est prolongé à l'ouest par l'aile des dépendances, en alignement des limites du terrain. Un second axe, orthogonal au premier, correspond au grand hall ; il se poursuit par la terrasse puis la perspective principale du jardin comprenant le bassin et l'allée ; il est souligné par une rotonde du côté de la rue et deux avancées symétriques de l'autre, au niveau du rez-de-chaussée, faisant de la terrasse un espace de transition vers l'extérieur et les éléments naturels.

L'intérieur du palais témoigne, plus que l'extérieur, d'une richesse ornementale exceptionnelle. Conçue par Hoffman en parfaite symbiose avec l'architecture, elle lui est intimement associée. Les murs sont recouverts de marbre

ou de lambris décorés, les sols sont d'une grande qualité : marqueterie d'essences rares, carrelages de marbre aux motifs rectangulaires et aux couleurs tranchées. Les tapis, les ferronneries, les vitraux, les luminaires ont été conçus jusque dans les moindres détails dans le style de la *Sécession*, pour s'intégrer à la perfection aux lignes et aux volumes de l'édifice. Les rapports dimensionnels entre les parties et le tout ont été soigneusement étudiés. Le mobilier participe intimement à cette mise en scène par ses formes, sa polychromie et par le choix particulièrement soigné des matériaux, la qualité des finitions.

Dans un espace intérieur à l'atmosphère intemporelle, aux éléments décoratifs souvent inspirés par une Antiquité mythique, l'éclairage électrique, les appliques et les lustres nous rappellent que nous sommes au début du XXe siècle. L'innovation technique fait partie des options du palais, tout en restant discrète, en harmonie avec l'ensemble, parfois invisible comme un dispositif alors très nouveau d'aspiration intégrée pour le nettoyage des sols.

L'entrée du rez-de-chaussée donne sur le vestibule, complété d'un vestiaire. À gauche s'ouvre le grand hall, espace central à colonnes, véritable articulation de la vie mondaine du palais. Le hall se prolonge par un petit salon et une fontaine dans l'avancée en direction de la rue ; au sud, il donne accès à la terrasse, à l'est, au grand escalier et au salon de musique. L'escalier permet d'accéder à une galerie en mezzanine au dessus du salon de musique ; de l'autre côté elle ouvre sur le salon « barbare » hexagonal. Le hall donne également accès au bureau de M. Stoclet et à son fumoir, dans l'une des avancées bordant la terrasse. Dans l'autre avancée se trouve la salle à manger principale. La partie ouest se prolonge par une petite salle à manger, l'office et les cuisines, elles-mêmes reliées à l'aile ouest.

L'étage comporte la chambre des maîtres, la salle de bains, le cabinet des estampes, le boudoir de Mme Stoclet et sa chambre, les chambres d'enfants et un petit salon de musique.

L'ensemble intérieur est marqué par la qualité de l'ornementation et du mobilier, toujours dans un accord raffiné et dans une harmonie calculée des volumes, des surfaces, des couleurs et des matières. Chaque pièce dégage sa propre personnalité, formant un tout esthétiquement homogène, aux partis pris en rapport avec sa fonction. La décoration étonne encore par sa modernité, la richesse des matériaux, la qualité de la mise en œuvre.

Au milieu d'un ensemble très riche, quelques œuvres et objets se remarquent :

- Les portes de l'entrée annoncent le voyage dans les univers esthétiques et culturels de la Sécession et d'Adolphe Stoclet.
- Le vestibule comprend une mosaïque de nu antique de Léopold Forstner, qui réalisa également les grandes mosaïques de la salle à manger d'après des cartons de Gustav Klimt, et les décorations de la salle de bains.
- Deux sculptures de femmes de Richard Luksch, en céramique émaillée, sont aujourd'hui dans le salon ; elles ont également été inspirées par Klimt.
- Le secrétaire en marqueterie de Koloman Moser est un cadeau des artistes et artisans de la *Sécession*, par l'un de ses fondateurs. Il est également à l'origine de la verrerie et de la vaisselle ou encore de la marqueterie du boudoir.

- Carl Otto Czeschka a fourni pour le petit salon des plaques décoratives évoquant les fêtes dionysiaques, et un bas-relief dans le cabinet de toilette.
- Les ensembles décoratifs du salon de musique, du grand hall et de la salle à manger sont tous remarquables. Dans cette dernière, l'atmosphère provoquée par les frises et les mosaïques de Gustav Klimt entraîne un dépaysement total, entre l'évocation des fastes de Vienne, de Sienna, de Byzance et de l'Égypte antique.
- Les statuettes et les céramiques de Michael Powolny se remarquent encore, véritable marque de fabrique de la Sécession.
- Dans la chambre des enfants, Ludwig H. Jungnickel a peint une fresque animalière, Berthold Löffler de la Wiener Keramik a réalisé les carrelages de la salle de bains des enfants.

Le raffinement rationaliste et l'innovation technique sont à évoquer comme éléments de la conception du palais. Certaines pièces ont en propre un haut degré de fonctionnalité, intégré à l'esthétique de la Sécession : les pièces d'eau, le vestiaire, la cuisine et son équipement notamment.

Dessiné par Hoffman lui-même, le jardin est très lié au palais ; il apparaît comme son prolongement visuel et esthétique, respectant les mêmes principes géométriques, les mêmes rapports.

Histoire et développement

Adolphe Stoclet (1871-1949) est issu d'une famille de banquiers. Il eut une première carrière comme ingénieur des chemins de fer. Il épousa alors Suzanne Stevens, fille du critique d'art Arthur Stevens. Il est lui-même un amateur averti et un collectionneur.

Travaillant à la construction d'un chemin de fer en Autriche, il se passionne pour le mouvement de la *Sécession viennoise*, son esprit novateur, ses réalisations d'avant-garde. Sa rencontre avec Josef Hoffman (1870-1956) est déterminante. L'œuvre architecturale et décorative d'Hoffman et plus largement la créativité de la Sécession lui semblent définir parfaitement ce que doit être une demeure familiale bourgeoise, en phase avec son temps sur le plan esthétique et moral, comme sur celui de la modernité et de la fonctionnalité.

Rappelé en Belgique par la mort de son père, il prend à sa suite la direction de la Société générale, une grande banque belge. Il doit alors établir sa demeure familiale à Bruxelles, et il envisage de faire appel à Hoffman et à ses collègues de la Sécession, afin d'y appliquer sans restriction les principes artistiques et architecturaux du groupe.

Le cahier des charges est uniquement fonctionnel. Outre loger la famille, la demeure doit abriter une importante collection d'art ; elle doit permettre de recevoir des musiciens, des artistes et d'y donner des concerts privés ; elle doit enfin offrir les meilleures conditions d'accueil possibles à des invités de marque et à des amis. Hoffman et les artistes de la Sécession sont libres, tout en ayant de nombreuses rencontres avec Stoclet pour qui l'édification de sa demeure est l'accomplissement d'une œuvre d'art à laquelle il participe esthétiquement et intellectuellement.

À l'époque de la commande, Hoffman touche au sommet de son art. Outre son œuvre propre d'architecte déjà amplement reconnue, c'est lui qui conçoit depuis les origines les expositions de la Sécession, dont il est l'un des cofondateurs. Il enseigne également, ce qui lui donne une influence notable sur la nouvelle génération d'artistes viennois et plus largement d'Europe centrale. Dans l'esprit critique de la Sécession, qui vise à renouveler les principes de l'Art nouveau alors en plein essor, il a déjà réalisé plusieurs villas et habitations remarquées ; il termine le sanatorium de Purkersdorf. Le projet sans contraintes de Stoclet tombe à point nommé ; il peut réunir autour de lui les plus grands créateurs du mouvement artistique viennois. Il peut avancer et approfondir ses recherches stylistiques, s'éloigner encore plus des influences initiales de l'Art nouveau et du mouvement *Arts and Crafts* en direction d'une exaltation des formes simples et géométriques, d'un idéal primitif épuré, d'une intégration totale des différents arts au service du projet. Le même langage se trouve dans l'architecture extérieure et intérieure, dans la décoration et le mobilier, dans les jardins et les abords.

Conçu en 1905, le palais fut construit d'une seule traite entre 1906 et 1911.

La famille Stoclet l'occupe comme résidence privée, de manière continue jusqu'en 2002, date du décès de Mme la baronne Annie Stoclet. Le palais est depuis géré par la Compagnie immobilière « Suzanne et Adolphe Stoclet » (SAS), dont les administrateurs sont les descendants du fondateur et les héritiers du palais. Le bâtiment n'est plus aujourd'hui occupé de manière permanente que par deux gardiens.

Le palais n'a connu aucun changement important au cours de son histoire. Il a été l'objet de modifications purement secondaires, à caractère fonctionnel ou technique, ou de travaux d'entretien dans le but de maintenir son intégrité. Il a principalement subi les interventions suivantes :

- Les autorités d'occupation allemande ont procédé à l'enlèvement des éléments en cuivre de la toiture durant la première Guerre mondiale. Ils ont été remplacés depuis par les propriétaires suivant les plans initiaux.
- Le porche d'entrée donnant sur la rue a été agrandi en 1954 à l'occasion de l'extension du jardin, par achat d'une parcelle voisine.
- Des travaux d'étanchéité des terrasses ont eu lieu à la fin des années 1980.
- Dans les années 2000, le carrelage du seuil de la porte d'entrée a été refait, les menuiseries des façades ouest puis sud ont été repeintes ; l'abri de bois du jardin a été reconstruit suivant les plans de Hoffman ; de nouvelles chaudières ont été mises en place.
- Une mise en conformité des installations électriques a eu lieu en 1950, à nouveau en 2006.

L'intérieur du bâtiment n'a fait l'objet d'aucune modification, seuls quelques meubles ont été restaurés et certains tissus d'ameublement changés, dans le respect des originaux. Quelques tapis et luminaires ont été déposés au grenier, dans l'attente d'une réfection.

Valeurs du palais Stoclet

Dès sa création, le palais Stoclet apparaît comme l'une des réalisations les plus abouties et les plus homogènes de la *Sécession viennoise*. Il témoigne du rayonnement du mouvement et de la diffusion de ses idées en Europe, au début du XXe siècle. Il apporte alors un renouvellement conceptuel et stylistique de l'Art nouveau, qui annonce l'Art déco et le mouvement moderniste en architecture.

Sous la conduite de l'architecte et décorateur Josef Hoffman, un grand nombre d'artistes appartenant à la *Sécession viennoise* ont contribué à la décoration et au mobilier du palais, dont Koloman Moser et Gustav Klimt. Il apparaît comme un rassemblement exceptionnel de leurs œuvres, de leurs idées et de leur savoir-faire, dans un ensemble conçu et pensé pour les recevoir, pour les apprécier et les aimer. Ces artistes ont œuvré dans le sens d'un art total, le *Gesamtkunstwerk*, s'exerçant simultanément sur toutes les dimensions architecturales, décoratives et fonctionnelles d'une habitation privée, et visant à les intégrer dans un ensemble cohérent et harmonique, jusqu'aux massifs du jardin.

Le palais Stoclet apporte un monument d'une qualité esthétique et d'une richesse exceptionnelles, destiné à l'expression idéale des arts, telle que les imagina la *Sécession viennoise*.

Le palais Stoclet est un édifice unique, très connu des spécialistes pour son architecture et les œuvres qu'il renferme en raison de son unité de style exceptionnelle, qui inspira de nombreux architectes en Belgique et à l'étranger.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTEGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Intégrité et authenticité

Intégrité

Le palais Stoclet est intact dans ses dimensions d'architecture extérieure, d'architecture et de décoration intérieure, de mobilier et de jardin. Tous les éléments nécessaires à l'expression de sa valeur sont compris dans le bien proposé pour inscription.

Il n'a subi aucune modification importante (voir *Histoire et développement*).

L'environnement immobilier et urbain du palais n'a subi que peu de modifications. Le seul bâtiment nouveau d'une certaine importance dans son environnement a tenu compte de sa présence en termes d'intégrité paysagère du bien proposé pour inscription.

Authenticité

Le palais Stoclet et l'ensemble des éléments le composant sont authentiques.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies.
--

Analyse comparative

Le palais Stoclet est tout d'abord à mettre en perspective avec la longue tradition historique des villas patriciennes et des hôtels aristocratiques à laquelle il appartient. Il peut leur être comparé par sa richesse décorative, par la qualité des matériaux et des meubles, par son raffinement esthétique et son homogénéité stylistique. Un certain nombre d'entre elles figurent déjà sur la Liste du patrimoine mondial, pour l'époque romaine et la Renaissance notamment.

Pour des bâtiments plus contemporains, le rapprochement s'impose avec les Habitations majeures de l'architecte Victor Horta à Bruxelles, l'Hôtel Tassel, l'Hôtel Solvay, l'Hôtel van Eetvelde et la maison et l'atelier de Horta, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2000. Horta fut l'un des fondateurs du style organique au sein de l'Art nouveau, illustrant brillamment la transition du XIXe au XXe siècle, en matière d'art, de pensée et de société. D'autres artistes illustrent encore le développement européen de cette école, en France, en Italie, à Barcelone où les Œuvres d'Antoni Gaudí puis le modernisme catalan (Palais de la musique catalane et hôpital de Sant Pau) ont été inscrits sur la Liste (1984-2005 et 1997).

Dans un second temps, une réaction s'exprime contre la prolifération des formes végétales et des courbes sinueuses, pour développer un Art nouveau critique, à base géométrique et plane : la *Sécession viennoise* notamment, mais aussi l'Écossais Charles R. Mackintosh, le Belge Henri van de Velde, le Nord-Américain Frank Lloyd Wright. Le palais Stoclet est un exemple remarquable et particulièrement achevé de cette rupture au sein de l'Art nouveau, qui influença le développement de nouvelles écoles dans l'entre-deux-guerres : l'Art déco et le modernisme en architecture.

Ce courant n'est à ce jour que très peu représenté sur la Liste du patrimoine mondial.

Le palais constitue une commande internationale de référence par sa localisation à Bruxelles, l'un des centres majeurs de l'Art nouveau en Europe, et par son exécution par les artistes de la *Sécession viennoise*, elle aussi emblématique du début du XXe siècle en Europe.

Grâce à un commanditaire qui ne lui pose aucune limite esthétique ou financière, Hoffman parvient de son côté à exprimer de manière très aboutie ses conceptions architecturales et décoratives. Il reflète les idées de son temps, qu'il a vivifiées et développées au sein de la *Sécession*, mais aussi au contact de celui qui l'a formé, l'architecte viennois Otto Wagner. Il reprend le principe constructif de son maître, d'une maçonnerie de brique habillée de surfaces faites de minces plaques de marbre ou de granit, ou encore l'emploi du motif décoratif pour animer une façade plane. Wagner procédait déjà au traitement complet de l'extérieur à l'intérieur du bâtiment, jusqu'à la fourniture des meubles.

Les conceptions antiquisantes des architectes fondateurs de la *Sécession*, notamment de Hoffman et de son ami Josef Maria Olbrich, font référence à une lecture nietzschéenne de l'art grec préclassique, réconciliant la raison et le sentiment dans l'existence. C'est l'une des racines philosophique et morale de l'art total d'Hoffman. Elle

sous-tend l'inspiration décorative du palais Stoclet. Olbrich, dans son pavillon de la Sécession, en 1898, avait déjà donné une interprétation de ces thèmes et du renouveau architectural prôné par le mouvement. Ouvert à de nombreuses expositions et manifestations de la Sécession et plus largement aux courants culturels et intellectuels viennois, alors bouillonnants de vitalité, ce lieu servit de véritable laboratoire dont l'aboutissement architectural et esthétique est remarquablement représenté par le palais Stoclet.

Le principe de l'œuvre d'art totale n'est pas propre à Wagner et à la Sécession, ni même à Vienne. On le retrouve au centre d'autres projets de l'Art nouveau, notamment chez l'architecte belge Henri van de Velde, qui en fut un ardent promoteur. Le palais Stoclet exprime une version particulièrement achevée et raffinée de ce concept alors en plein développement.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Le palais Stoclet est une véritable œuvre d'anticipation, constituant un jalon important dans l'histoire de l'architecture moderne européenne, au début du XXe siècle. Issu d'une approche critique de l'Art nouveau, il annonce l'Art déco et les tendances modernistes en architecture.
- C'est le chef-d'œuvre de l'architecte et décorateur Josef Hoffman, l'un des fondateurs de la *Wiener Werkstätte* (Atelier viennois) issue de la Sécession viennoise. Son raffinement esthétique et la richesse de ses décorations en font une œuvre unique.
- Le palais est le résultat d'une conception constructive intégrée très poussée, allant de l'architecture au jardin, de l'organisation des volumes intérieurs aux principes décoratifs, des œuvres d'art au mobilier et aux services de table. Il constitue un archétype du *Gesamtkunstwerk* des écoles viennoises et de sa diffusion en Europe.
- Sous la conduite de Hoffman, la réalisation du programme esthétique du palais a mobilisé parmi les plus grands noms de la Sécession viennoise, par la réalisation de pièces entières, d'éléments décoratifs ou de meubles : Koloman Moser, Gustav Klimt, Carl Otto Czeschka, Richard Luksch, Michael Powolny, Ludwig Heinrich Jungnickel, Urban Janke, Edouard Wimmer, etc., ou encore des artistes belges proches de la Sécession comme George Minne et Fernand Khnopff.
- Le palais exprime une conception du cadre de vie de l'homme moderne, suivant l'idéal de la Sécession et d'Adolphe Stoclet. Celui-ci est imprégné de valeurs antiques au sein d'un véritable monument dédié à l'amour de l'art, tout en les

alliant aux valeurs fonctionnelles et aux innovations techniques du début du XXe siècle.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (i) et (ii).

Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain.

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le palais Stoclet est exceptionnel à plusieurs égards : par son programme esthétique et conceptuel, par son vocabulaire architectural, par l'originalité et la qualité de sa décoration, par l'impact qu'il exerça sur les architectes et les artistes depuis sa création.

Il constitue un symbole de la modernité constructive et esthétique, selon les valeurs élaborées par la *Wiener Werkstätte*. C'est le chef-d'œuvre de son concepteur et réalisateur, l'architecte Josef Hoffman, l'un des fondateurs du mouvement.

Le palais est le représentant le plus achevé de la conception du *Gesamtkunstwerk*, pour laquelle il mobilisa parmi les représentants les plus importants du mouvement viennois, dont Moser et Klimt. L'harmonie du vocabulaire artistique atteint un raffinement esthétique exceptionnel, touchant à toutes les dimensions de la demeure, de l'architecture à la décoration, des volumes intérieurs au mobilier, de l'organisation du jardin aux objets et œuvres d'art. Les matériaux employés sont d'une très grande qualité et leur utilisation a été faite dans le cadre de savoir-faire remarquables.

Hoffman exprime un goût systématique pour les formes géométriques rectangulaires et carrées, les lignes parallèles, les volumes simples et affirmés. Leur composition harmonique, à toutes les échelles, jointe à un ensemble d'œuvres d'art et de décoration en rapport organique avec cet idéal aboutit à une œuvre nouvelle, expression de la modernité au début du XXe siècle.

La personnalité du commanditaire, Adolphe Stoclet, ingénieur, banquier, mécène et collectionneur averti, et de son épouse ont permis un programme exceptionnellement ouvert sur les valeurs esthétiques et morales de son temps. Le palais Stoclet est l'une des œuvres architecturales et esthétiques les plus complètes et les plus abouties de la *Wiener Werkstätte*. Il est conservé dans un degré d'authenticité exceptionnel.

L'ICOMOS approuve les arguments présentés pour justifier le critère (i).

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le palais apporte un témoignage remarquable sur l'histoire culturelle du XXe siècle, par une réalisation architecturale

particulièrement complète et achevée. C'est un symbole, pour beaucoup une véritable icône, du renouvellement critique de la pensée architecturale et décorative de cette période, notamment exprimé par le mouvement de la Sécession viennoise et ses adeptes en Europe.

L'Art nouveau avait, à la fin du XIXe siècle et notamment à Bruxelles, résolument tourné le dos à l'éclectisme, alors dominant, et aux dernières tendances romantiques ou néo-Renaissance. Le palais Stoclet propose toutefois un programme radicalement différent dans sa quête esthétique et culturelle de la modernité. Nourri des valeurs de la Sécession viennoise et réalisé par elle, il abandonne les formes végétales contournées de l'Art nouveau, sa mise en lumière des nervures structurelles, pour utiliser exclusivement la pureté des formes rectangulaires, souligner les surfaces régulières et les lignes parallèles, utiliser des volumes simples et les conjuguer harmoniquement entre eux.

L'intérêt du palais est reconnu dans le monde entier. Il influence directement la naissance de l'Art déco et du Mouvement moderniste en architecture. Il reste aujourd'hui encore d'une très grande modernité, paraissant hors du temps. C'est une illustration remarquable de la naissance de la modernité constructive et décorative, toujours et fréquemment présentée dans les écoles d'architecture du monde entier.

L'ICOMOS approuve les arguments avancés pour justifier le critère (ii).

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (i) et (ii) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Pressions dues au développement

Une certaine pression due au développement urbain d'une grande métropole est inévitable. Les dispositions prises dans le cadre de la zone tampon et le statut de monument classé du palais sont là pour le contrôle et la régulation de cette menace.

Suite à la demande de l'ICOMOS en date du 9 décembre 2008, l'État partie a confirmé dans sa réponse du 26 février 2009 que l'ensemble de la réglementation urbaine en vigueur permettait une prévention efficace contre tout projet éventuel d'immeuble de grande hauteur ou d'architecture inappropriée dans le périmètre de la zone tampon.

Contraintes dues au tourisme

Il n'y en a pas. Le bâtiment n'est pas ouvert aux visiteurs et il n'y a pas de projet dans ce sens de la part des propriétaires.

Risques de vol et de vandalisme

L'immeuble est occupé en permanence par les gardiens. Des caméras et des systèmes d'alarme automatique ont été mis en place. Ces mesures ont été renforcées en 2007.

Contraintes liées à l'environnement

Il s'agit principalement des gaz d'échappement des véhicules automobiles empruntant l'avenue très fréquentée de Tervueren. À terme, cela pourrait accélérer la corrosion de certains éléments métalliques extérieurs.

Catastrophes naturelles et impact du changement climatique

Les nouvelles chaudières disposent de détecteur d'incendie. Les installations électriques ont été récemment mises aux normes (voir *Histoire et développement*). Il n'est pas fait mention d'impact possible dû au changement climatique.

L'ICOMOS considère que la principale menace pesant sur le bien est le développement urbain.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Constitué du palais et de son jardin, le bien a une surface de 0,86 hectare. Il y a deux habitants.

La zone tampon comprend :

- Le lot foncier et urbain auquel appartient le palais Stoclet, ainsi que la rue perpendiculaire à l'avenue principale immédiatement à l'ouest du bien, y compris les façades.
- La perspective de l'avenue Tervueren, sur une distance d'un peu plus de 500 mètres à l'ouest du bien et d'environ 900 mètres à l'est. Les façades sont généralement comprises dans la zone tampon, sauf toutefois aux extrémités ouest.
- Un parc public.

La surface de la zone tampon est de 22,71 hectares. Elle comprend 1 477 habitants (2007).

Suite à la demande de l'ICOMOS en date du 9 décembre 2008, l'État partie a proposé dans sa réponse du 26 février 2009 une nouvelle zone tampon élargie de manière continue aux immeubles de l'avenue Tervueren, à l'ouest du bien.

L'ICOMOS considère que la délimitation du bien proposé pour inscription et la délimitation de sa nouvelle zone tampon sont appropriées.

Droit de propriété

Le palais et son jardin sont la propriété de la Compagnie immobilière « Suzanne et Adolphe Stoclet » (SAS), constituée par les descendants et héritiers des fondateurs, au nombre de sept. Les meubles et objets sont leur propriété individuelle.

Protection

Protection juridique

Le palais Stoclet est un monument classé, par arrêté royal du 30 mars 1976.

Par extension, le jardin a été classé comme site par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 13 octobre 2006, et le mobilier par un arrêté du même Gouvernement en date du 9 novembre 2006, comme parties intégrantes du palais Stoclet.

Le cadre légal qui coordonne la protection du bien et de sa zone tampon est le Code bruxellois de l'Aménagement du territoire du 13 mai 2004, notamment par son titre 5 « De la protection du patrimoine immobilier ».

Les dispositions coordonnées du classement et du Code font notamment obligation aux propriétaires de biens classés d'entretenir le bâtiment. Elles règlementent son usage et les travaux par un dispositif d'autorisation et de suivi des travaux. Elles mettent en place un dispositif d'action devant les tribunaux et de substitution à un propriétaire défaillant.

Suite à la demande de l'ICOMOS en date du 30 janvier 2009, l'État partie a apporté dans sa réponse du 26 février 2009 des précisions au sujet de l'arrêté du 9 novembre 2006, qui implique le classement d'une partie du mobilier et définit les liens juridiques qui l'unissent au bien immobilier, ainsi que sur les conditions d'application de cet arrêté dans le cadre de la loi belge.

La zone tampon :

Les arrêtés d'application du Code de l'Aménagement du territoire codifient en particulier la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme et de son instruction.

Dans le cadre du Code de l'Aménagement du territoire, le bien et sa zone tampon sont concernés par divers plans régionaux et municipaux :

- Le Plan régional de développement n'a pas de conséquence pour la zone du palais.
- Le Plan régional d'affectation du sol. Dans ce cadre, l'avenue de Tervueren est « un élément structurant » dont le front bâti est « une zone d'intérêt culturel historique esthétique ou d'embellissement ». C'est une zone d'habitation et d'infrastructures publiques et économiques légères.

L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire de confirmer que les plans et règlements d'urbanisme prévus pour la zone tampon initiale s'appliquent à l'ensemble de la zone tampon étendue.

Protection traditionnelle

Elle s'identifie à l'entretien du bâtiment par les propriétaires successifs (voir *Entretien*).

Efficacité des mesures de protection

L'ICOMOS considère comme satisfaisantes les mesures de protection légales en place. Elles comprennent par-delà la

lettre des textes une réelle capacité de négociation. L'exemple d'un bâtiment récent proche dont le développement en hauteur a été revu et modifié pour ne pas affecter visuellement le bien est intervenu récemment.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Les plans et les documents liés à la construction du palais sont conservés à la Direction des monuments et des sites. Un inventaire détaillé a été dressé pour le bâtiment, le jardin, les décorations et le mobilier, dans le cadre des procédures de classement (2006).

À sa suite, un bilan d'évaluation de la conservation du bien est en cours de production dans le cadre de la phase 1 du plan de gestion (2007-2008).

Nombre d'études, articles et ouvrages d'architectes et d'historiens de l'art ont été publiés depuis la construction du palais.

État actuel de conservation

L'état de conservation du palais est satisfaisant (voir *Histoire et développement* et *Intégrité/authenticité*)

Mesures de conservation mises en place

Le plan de gestion s'identifie à un plan de la conservation, établi en concertation par les propriétaires et la Direction des monuments et des sites pour la région de Bruxelles-Capitale. Le plan a été signé et approuvé en 2007. Allant de 2007 à 2014, il comporte deux phases, l'une en cours et l'autre de moyen terme.

Son objectif principal est de transmettre le bien aux générations futures dans le meilleur état de conservation possible.

Du point de vue des propriétaires, il s'agit d'une demeure privée de haute valeur artistique et culturelle, et aucune transformation ni modification n'est envisagée.

Du point de vue de l'administration, les cadres légaux en place permettent de suivre et d'aider scientifiquement les propriétaires à assurer l'œuvre de la conservation, cela notamment depuis les arrêtés de classement. L'administration estime à ce jour connaître le bien d'une manière approfondie.

Pour le bâtiment, le plan prévoit :

- La phase 1 d'évaluation (2007-08) a produit un bilan détaillé du palais. Il ressort qu'il ne nécessite pas de travaux d'urgence ni d'envergure dans les années qui viennent.
- La phase 2 établit le détail et le calendrier des actions à mener d'ici à 2014. Il s'agit essentiellement d'entretien et d'étanchéité, de réparations et restaurations ponctuelles afin de prévenir les dégradations.

- La phase 3 est le contrôle et le suivi de la qualité des travaux effectués dans le cadre du plan de gestion.

L'intérieur du bâtiment a également besoin d'une planification des travaux à effectuer ; elle n'est pas encore faite.

Entretien

La protection du bien et son entretien ont été assurés très régulièrement et avec un très grand respect des bâtiments et des œuvres par les fondateurs puis par leurs descendants. L'excellent état de la conservation comme de l'intégrité/authenticité en est la preuve. Les propriétaires actuels, les descendants directs de Suzanne et Adolphe Stoclet, entendent continuer dans cet esprit.

Efficacité des mesures de conservation

L'ICOMOS considère comme bonnes et efficaces les mesures de conservation.

L'ICOMOS considère toutefois qu'il serait nécessaire d'étendre le plan de gestion à l'évaluation et à la programmation des travaux intérieurs et au jardin.

L'ICOMOS considère que la conservation du bien est satisfaisante.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La Direction des monuments et des sites instruit les demandes relatives aux travaux affectant les monuments et sites protégés. L'avis de la Commission royale des monuments et des sites est requis ; ses avis sont contraignants pour l'administration et les particuliers.

La Direction surveille la bonne exécution des travaux, dans le cadre du plan de gestion, en concertation avec l'architecte de la société SAS et les propriétaires eux-mêmes. Elle affecte un architecte de son service au suivi du bien.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le plan de gestion s'identifie au plan de conservation du bien.

L'ICOMOS considère qu'il serait souhaitable qu'il soit étendu au jardin.

Il n'y a pas de visites publiques prévues. L'État partie a confirmé dans sa réponse du 26 février 2009 qu'il en avait toujours été ainsi, dans le cadre de la propriété privée de la famille Stoclet, et qu'il n'était pas envisagé de changement de cette situation. Des manifestations musicales sont parfois organisées par les propriétaires.

La diffusion de la connaissance à propos du palais et de ses collections se fait par l'édition de publications spécialisées, et par l'organisation d'expositions :

- *Yearning for Beauty, the Wiener Werkstätte and the Stoclet House*, en 2006 ;

- *Vienne – Bruxelles, les années Sécession*, en 2007.

La Région aide les actions d'édition et les expositions. Un haut niveau scientifique et artistique des actions est requis.

Préparation aux risques

La présence permanente des gardiens et un système de vidéosurveillance assurent une bonne prévention des risques, notamment de vol et de vandalisme.

Le bien entre dans le cadre de la protection civile de la ville et de la Région de Bruxelles-Capitale. Aucune priorité d'intervention ni de surveillance publique particulière n'est cependant mentionnée.

Dans sa réponse du 26 janvier 2009 à la lettre de l'ICOMOS du 9 décembre 2008, l'État partie a dressé un panorama du système de prévention et d'intervention en cas d'incendie, et plus largement de sinistre, par l'organisme public de Bruxelles-Capitale (SIAMU).

L'État partie a également indiqué les mécanismes de suivi et de surveillance publique d'un bien privé, dans le cadre des lois et règlements le concernant (voir *Protection*) : rôle de l'architecte de la Direction des monuments et des sites, compétences de l'administration de l'Aménagement du territoire et des agents communaux.

L'ICOMOS considère comme nécessaire un plan d'intervention d'urgence en cas de sinistre, ainsi que des actions de sensibilisation et de formation des pompiers susceptibles d'intervenir dans de telles circonstances.

Implication des communautés locales

L'intervention de la Région de Bruxelles-Capitale est essentielle dans le processus de gestion.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Le plan de gestion comprend l'établissement des devis.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit des aides financières à hauteur minimum de 40 % du montant de travaux de restauration, concernant les actions concertées sur les monuments et sites classés. L'aide régionale peut être supérieure à 40 % et s'élever jusqu'à 80 % du montant des travaux ; elles sont en moyenne de 50 %.

En 2007, le montant total des aides publiques sur projet au palais Stoclet a été proche de 100 000 euros.

La société propriétaire a de son côté garanti un budget d'intervention dans le cadre du plan de gestion (2007-2014) d'un montant de 1,3 million d'euros.

La société propriétaire dispose de deux gardiens permanents et d'un architecte.

La Direction des monuments et des sites de Bruxelles-Capitale dispose d'un personnel permanent de 71 personnes, susceptibles d'apporter leur contribution

professionnelle au plan de gestion. En particulier de 3 ingénieurs et architectes, de 25 historiens, historiens de l'art et archéologues.

La Commission royale des monuments et des sites est un collège d'experts composé de 18 membres nommés par le Gouvernement régional. Elle est choisie parmi les meilleurs spécialistes de Bruxelles et de la Belgique concernés par les différents aspects scientifiques et professionnels du patrimoine et de sa conservation.

Efficacité de la gestion actuelle

L'ICOMOS considère que la gestion actuelle du bien est efficace.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est approprié, tout en recommandant de l'étendre à l'évaluation et à la planification des travaux de conservation intérieurs et au jardin.

6. SUIVI

Le suivi quotidien est assuré par le couple de gardiens.

Un architecte de la Direction des monuments et des sites est désigné pour assurer le suivi du bien. Sa mission n'est pas exclusive, mais elle est permanente. Il conseille l'architecte des propriétaires et assure le suivi des dossiers.

Un suivi général des façades s'effectue par exemple par des observations visuelles et des photographies, sur une base annuelle, comme la plupart des éléments bâtis, décoratifs et paysagers.

Le suivi est planifié de manière généralement annuelle, pour les grands thèmes :

- maintien des caractéristiques architecturales externes et internes,
 - conservation du palais comme œuvre d'art totale,
 - exécution du plan de gestion (tous les 2 ans),
 - conformité des travaux exécutés, respect de la mise en œuvre et de la qualité des matériaux,
 - évaluation des dispositifs de sécurité (tous les 5 ans),
 - mise à disposition des budgets,
 - intégrité du site et évolution urbanistique de la zone tampon (tous les 2 ans).
- Chaque dossier thématique est conservé et mis à jour par la Direction des monuments et des sites.

L'ICOMOS considère que le suivi du bien est satisfaisant.

7. CONCLUSIONS

L'ICOMOS reconnaît la valeur universelle exceptionnelle du palais Stoclet (Belgique).

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Palais Stoclet, Belgique, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (i) et (ii)*.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Le palais Stoclet a une valeur universelle exceptionnelle :

- C'est un témoin exceptionnel du génie créateur de la *Wiener Werkstätte*. Il a été conçu et réalisé à Bruxelles de 1905 à 1911, par l'un des fondateurs du mouvement, l'architecte autrichien Josef Hoffman, dont c'est le chef-d'œuvre.
- Le mouvement de la Sécession viennoise témoigne d'un renouvellement conceptuel et stylistique profond de l'Art nouveau. Dès sa création, le palais Stoclet apparaît comme l'une des réalisations les plus abouties et les plus emblématiques de ce mouvement artistique, caractéristique des recherches esthétiques et du renouveau de l'architecture et de la décoration en Occident, au début du XXe siècle.
- Sa décoration fit appel à de très nombreux artistes de la *Wiener Werkstätte*, comme Koloman Moser, Gustav Klimt, Frantz Metzner, Richard Luksch, Michael Powolny, etc. Sous la direction de Hoffman, ils œuvrèrent dans le sens d'un art total, le *Gesamtkunstwerk*, s'exerçant simultanément dans toutes les dimensions : l'architecture intérieure et extérieure, la décoration, le mobilier, les objets fonctionnels, les jardins et leurs massifs.
- Dès sa création, le palais inspira de nombreux architectes en Belgique et au-delà. Il annonce l'Art déco et le Mouvement moderniste en architecture. Il témoigne du rayonnement de la Sécession viennoise et de la diffusion de ses idées en Europe, au début du XXe siècle.
- Il apporte le témoignage d'un monument d'une qualité esthétique et d'une richesse exceptionnelle, destiné à l'expression idéale des arts. Véritable icône de la naissance du modernisme et de la recherche de ses valeurs, son état de préservation et de conservation sont des plus remarquables.

Critère (i) : Réalisé sous la conduite de l'architecte et décorateur Josef Hoffman, le palais Stoclet représente un chef-d'œuvre du génie créateur de la Sécession viennoise, par son programme esthétique et conceptuel d'art total (*Gesamtkunstwerk*), par son vocabulaire architectural, par l'originalité et la qualité exceptionnelle de sa décoration, de son mobilier, de ses œuvres d'art et de son jardin. Il constitue un symbole de la modernité constructive et esthétique, en Occident au début du XXe siècle, remarquablement bien conservé.

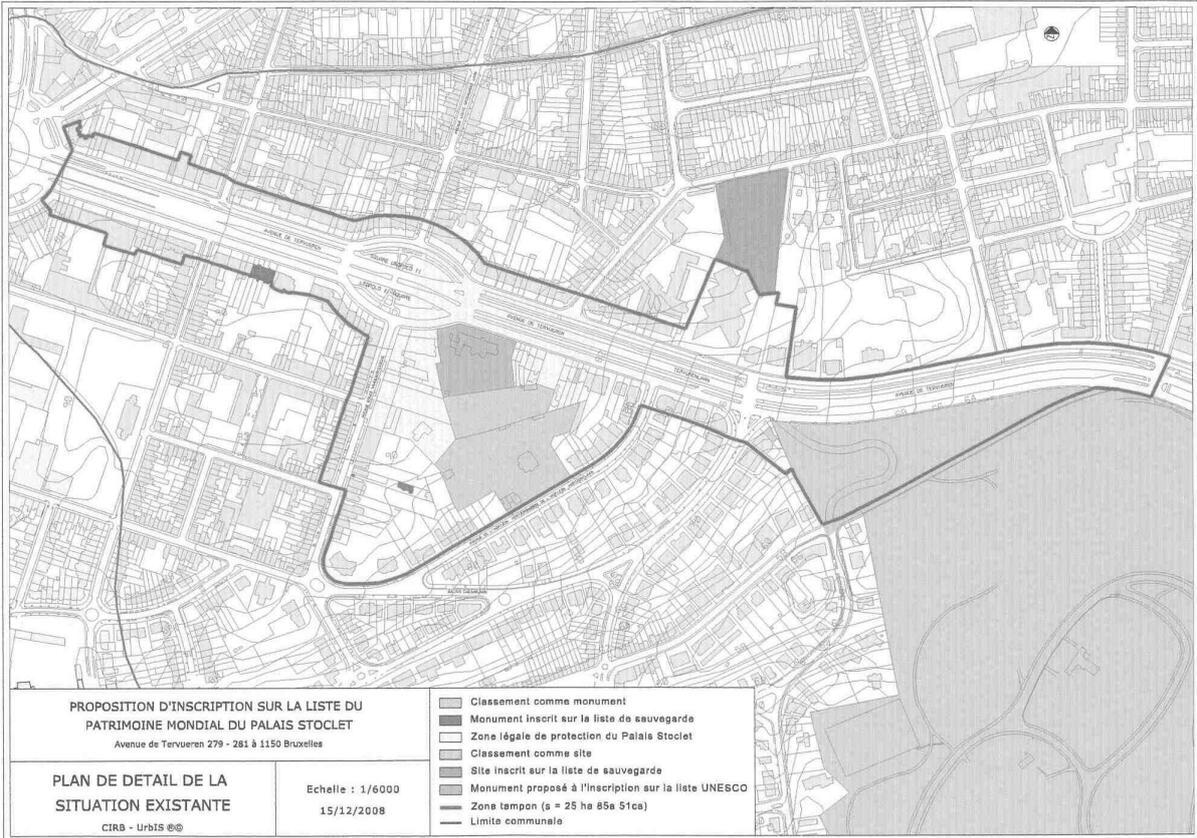
Critère (ii) : Nourri des valeurs de la Sécession viennoise et de ses nombreux artistes, dont Koloman Moser et Gustav Klimt, le palais Stoclet apparaît dès sa création comme l'une des œuvres les plus représentatives et des plus raffinées de cette école. Réalisé à Bruxelles, au sein d'un haut lieu de l'Art nouveau, il exerce alors une influence considérable sur la recherche moderniste en architecture, et sur la naissance de l'Art déco.

L'authenticité et l'intégrité du palais Stoclet sont remarquables.

La gestion de la conservation satisfait aux meilleurs critères et standards internationaux. La programmation fine des travaux déjà réalisée gagnerait à être étendue aux travaux intérieurs et au jardin.

L'ICOMOS recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- Étendre le plan de gestion à l'évaluation et à la programmation des travaux intérieurs et au jardin ;
- Confirmer que les plans et règlements d'urbanisme prévus pour la zone tampon initiale s'appliquent à l'ensemble de la zone tampon étendue ;
- Mettre en place un plan d'intervention d'urgence en cas de sinistre, ainsi que des actions de sensibilisation et de formation des pompiers susceptibles d'intervenir dans de telles circonstances.



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Vue aérienne du Palais Stoclet



Vue d'ensemble de la façade sur rue



Le jardin



Vue intérieure